

Faculté des sciences sociales Psychologie-SSOC

Apprentissage et conditionnement PSY3503B00 Étienne Dumesnil Trimestre d'hiver 2018

Heures du cours

Mardi 13:00 - 14:30 Salle: MRT221 Format: Jeudi 11:30 - 13:00 Salle: MRT221 Format:

Professeur

Dumesnil, Étienne (detienne@uottawa.ca) **Heures de bureau**Sur rendez-vous

Assistant d'enseignement

Sztajerowski, Karolina (kszta051@uottawa.ca)

Description du cours

Les phénomènes de l'apprentissage. Les conditions de l'apprentissage et leurs conséquences. Le cours inclut des travaux de laboratoire.

Informations additionnelles

Les laboratoires auront lieu les mardis, de 09h00 à 11h00, au FSS7003.

Évaluations

1 - Examen de mi-session

Date de l'évaluation : Le Jeudi 01 mars 2018

Pourcentage de l'évaluation: 30 %

2 - Examen final

Date de l'évaluation : Période d'examens **Pourcentage de l'évaluation:** 50 %

3 - Participation (lectures)

Date de l'évaluation : Évaluation continue

Pourcentage de l'évaluation: 10 %

4 - Laboratoires (exercices)

Date de l'évaluation : Évaluation continue

Pourcentage de l'évaluation: 10 %

Calendrier du cours

Date	Contenus / Activités / Événements / Évaluations
2018/01/09	09h00 - 11h00: Pas de labo
2018/01/09	13h00 - 14h30: Lecture 1.1 - Introduction et Historique
2018/01/11	11h30 - 13h00: Lecture 1.2 - Introduction et Historique (suite)
2018/01/16	09h00 - 11h00: Labo 1 - Introduction et Historique (exercices)
2018/01/16	13h00 - 14h30: Lecture 2.1 - Méthodes de recherche
2018/01/18	11h30 - 13h00: Lecture 2.2 - Méthodes de recherche (suite)
2018/01/23	09h00 - 11h00: Labo 2 - Méthodes de recherche (exercices)
2018/01/23	13h00 - 14h30: Lecture 3.1 - Neurosciences: apprentissage et mémoire
2018/01/25	11h30 - 13h00: Lecture 3.2 - Neurosciences: apprentissage et mémoire (suite)
2018/01/30	09h00 - 11h00: Labo 3 - Neurosciences: apprentissage et mémoire (exercices)
2018/01/30	13h00 - 14h30: Lecture 4.1 - Apprentissages non-associatifs
2018/02/01	11h30 - 13h00: Lecture 4.2 - Apprentissages non-associatifs (suite)
2018/02/06	09h00 - 11h00: Labo 4 - Apprentissages non-associatifs (exercices)
2018/02/06	13h00 - 14h30: Lecture 5.1 - Conditionnement classique I
2018/02/08	11h30 - 13h00: Lecture 5.2 - Conditionnement classique I (suite)

Période d'examen, 13 au 26 avril	Examen final
2018/04/10	13h00 - 14h30: Lecture 13 - Retour sur les exercices préparatoires / Révision
2018/04/10	09h00 - 11h00: Labo 12 - Exercices préparatoires à l'examen final
2018/04/05	11h30 - 13h00: Lecture 12.2 - Apprentissage cognitif II (suite)
2018/04/03	13h00 - 14h30: Lecture 12.1 - Apprentissage cognitif II
2018/04/03	09h00 - 11h00: Labo 11 - Apprentissage cognitif I (exercices)
2018/03/29	11h30 - 13h00: Lecture 11.2 - Apprentissage cognitif I (suite)
2018/03/27	13h00 - 14h30: Lecture 11.1 - Apprentissage cognitif I

Monographies

Ouvrage de référence obligatoire:

• <u>Psychologie de l'apprentissage</u> / Russell A. Powell (Grant MacEwan University), P. Lynne Honey (Grant MacEwan University), Diane G. Symbaluk (Grant MacEwan University); révision scientifique de l'édition française, Guy Lacroix (Carleton University); traduction: Serge Paquin. — Montréal (Québec) Canada: Chenelière éducation, [2016]. — xiv, 554 pages: illustrations; 26 cm.

Ouvrage de référence:

• Gluck, M.A., Mercado, E., & Myers, C.E. (2016). Learning and Memory: From Brain to Behavior. 3rd edition. New York: Worth Publishers.

Attention à la fraude scolaire!

Est considéré comme fraude scolaire tout acte commis par un étudiant qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation scolaire ou de celle d'un autre étudiant. L'étudiant qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire, ou qui en a été complice, est passible de l'une ou de plusieurs des sanctions suivantes :

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Le plagiat ou fraude, de quelque façon que ce soit ;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées ou inventées ;
- Remettre un travail fait par quelqu'un d'autre ;
- Se servir d'un de ses propres travaux déjà soumis dans un autre cours, sans avoir eu la permission du professeur.

Veuillez consulter ce <u>site Web</u> : il contient des règlements et des outils qui vous aideront à éviter le plagiat.

L'étudiant qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire, ou qui en a été complice, est passible de l'une ou de plusieurs des sanctions suivantes :

- la note F ou zéro pour le travail en cause ou pour le cours en cause ;
- une exigence supplémentaire de 3 à 30 crédits ajoutés au programme d'études ;
- la suspension ou l'expulsion de la faculté.

Vous trouverez les règlements sur ce site Web.

Services aux étudiants

Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires

Au Cartu, vous apprendrez à comprendre et corriger vos erreurs et à bien rédiger de façon autonome.

En travaillant avec nos conseillères et conseillers en rédaction, vous pourrez acquérir les compétences dont vous avez besoin pour :

- maîtriser la langue écrite de votre choix ;
- améliorer votre réflexion critique ;
- développer vos habilités d'argumentation ;
- connaître tout ce qu'il faut savoir sur la rédaction universitaire.

Service des carrières

Le Service des carrières vous offre une variété de services ainsi qu'un programme de développement de carrière permettant de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

Service de counselling et de coaching

Le Service de counselling et de coaching peut vous rendre service de plusieurs façons. Nous offrons les types de counselling suivants :

- counselling personnel;
- counselling de carrière ;

• counselling en méthodes d'étude.

Service d'accès

Le Service d'accès contribue à la création d'un milieu inclusif par le développement de stratégies et la mise en œuvre de mesures visant à réduire l'impact des obstacles sur l'apprentissage des étudiants qui ont un problème de santé mentale ou physique, un handicap ou un trouble d'apprentissage.

Veuillez noter que l'Université d'Ottawa est affiliée aux services <u>SOREFS</u> et <u>ACE</u> qui ont pour but l'adaptation de matériel pédagogique accessible pour les étudiants ayant une déficience perceptuelle. Pour toute question, contactez la <u>Bibliothécaire (Accès)</u> ou le <u>Service d'accès</u> pour des manuels scolaires.

Règlement sur la prévention de la violence sexuelle

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/.

Dernière mise à jour : Le Vendredi 15 décembre 2017